LYCEE FRANCAIS de MOSCOU
ALEXANDRE DUMAS

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Jeudi 7 février 2019

Après avoir vérifié le quorum, le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Etablissement à 18h. Il remercie les membres de leur présence.

M. BERENGER-BOYELDIEU est désigné secrétaire de séance. M. BURLOTTE est désigné secrétaire adjoint de séance.

Le Proviseur présente ensuite l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Voyages scolaires
3. Carte des emplois résidents
4. Projet d'établissement 2019/2023
5. Compte financier 2018
6. Montant des droits de scolarité 2019/2020
7. Conventions et contrats
8. Projet immobilier : point d'étape
9. Questions diverses

Il est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le Proviseur demande s'il y a des commentaires particuliers concernant le procès-verbal du 10 janvier 2019. Aucune remarque n'étant formulée, il **est approuvé à l'unanimité des présents** (19 membres avec voix délibérative / 19 votants / 19 votes pour).

Acte : 23/2018-2019

Adresse locale : 7a Milioutinski Pereulok 101000 Moscou Russie | Adresse postale : 13 rue Louveau 92438 Chatillon France

Tél. : (007 495) 627 04 70

Email lfm1@lfmoscou.com | Internet www.lfmoscou.com

2. Voyages scolaires :

Le proviseur adjoint présente une mise à jour du programme des voyages scolaires avec nuitées.

Tout d'abord il annonce que 4 projets présentés au programme initial n'auront pas lieu du fait d'un nombre d'inscrits insuffisants pour assurer la viabilité pédagogique et financière :

- Séjours en Pologne et à Berlin pour les classes du niveau 3ème
- Séjour en Italie pour les latinistes
- Séjour géologique à Mineralnye Vodi pour la classe de 1ère S

Ensuite il présente une modification de destination pour le projet théâtre. Au lieu d'Ankara, la destination sera le Puy en Velay en France pour le festival « Voilà Moukhine » du 12 au 17 avril. Le prix maximum est fixé à 750 euros par participants.

Enfin 2 nouveaux projets sont ajoutés :

- Une sortie à Vladimir et Souzdal pour les 6ème et 3ème des groupes de russe F1 débutants. Les dates sont 24 et 25 avril et les trajets se feront train pour un coût maximum par élève de 150 euros.
- La participation à Ambassadeurs en herbe pour un groupe de 5 élèves à Bruxelles dans un premier temps pour la finale régionale (24 au 26 mars) pour un coût maximal de 450 euros et une éventuelle participation d'un élève à la finale internationale à Paris du 12 au 16 mai pour un coût de 1000 euros dont une partie prise en charge par l'AEFE (proportion indéfinie à ce jour).

Ces modifications sont mises au vote :

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0

Acte : 24/2018-2019

Annexe : Tableau des projets et sorties

3. Carte des emplois résidents :

Le Proviseur présente la mesure envisagée par l'AEFE de fermeture d'un poste de résident (n°1161) qui correspond au support d'une enseignante de l'école primaire qui quittera l'établissement à la fin de l'année scolaire pour rentrer en France.

Il précise qu'il s'agit du 2ème poste de résident dont la fermeture est programmée pour la rentrée 2019/2020.

Il ajoute que cela se fait dans le cadre d'une opération globale au sein du réseau et, que par conséquent, le LFM n'est pas le seul impacté.

Les représentants des personnels enseignants présentent une motion s'opposant à la mesure de fermeture envisagée et en font lecture au conseil. Le Proviseur leur assure que leur motion sera jointe au procès-verbal et transmise au secteur géographique.

Pour répondre à une question préalable déposée par Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, le Proviseur dit qu'il a écrit dès le mois de décembre 2018 à l'Agence (secteur géographique) pour l'alerter sur les enjeux liés aux au maintien des postes de résident au regard de l'absence de vivier local et de la difficulté d'obtenir des visas.

Questions :

Mme Charbonnel, représentante des personnels enseignants, demande comment se situe le lycée au regard des autres établissements du réseau. Le Proviseur lui répond que le lycée est mieux doté que certains et moins bien que d'autres mais est au-dessus du seuil de 50% de couverture par des postes de résidents.

M. ETLICHER, conseiller consulaire, affirme que si le vote du Conseil d'Etablissement est négatif, ce n'est plus le Conseil d'Etablissement, mais l'Administration du Lycée qui demande la suppression du poste de Résident. Le Proviseur répond à M. ETLICHER que le modèle d'acte est ainsi rédigé et qu'il est commun à tous les EGD de par le monde et qu'il ne correspond qu'à retranscrire l'avis du Conseil d'Etablissement.

Intervention de M. DELPAL, représentant des parents, qui rappelle l'intérêt des parents pour avoir dans l'établissement un maximum de titulaires Education Nationale, garants de la qualité de l'enseignement et regrette les suppressions de poste. Il rappelle également qu'il y a un défaut de vivier local pour pallier à ces suppressions de poste.

Votants : 19	Pour : 6	Contre : 11	Abstentions : 2

Acte 25/2018-2019

4. Projet d'établissement 2019/2023 :

Le Proviseur explique que le projet 2014-2018 est achevé et qu'il convient de se doter d'un nouveau projet d'établissement. Il précise que le précédent projet était d'une grande qualité et répondait aux enjeux du lycée pour la période précédente.
Il s'appuie ensuite sur le document synthétique, envoyé avec la convocation, pour présenter les enjeux stratégiques à l'horizon 2023 en matière d'immobilier, de pédagogie, de recrutement et de formation des personnels de droit local et de maîtrise de la dépense et des risques budgétaires.

Il insiste en particulier sur la question des ressources locales en affirmant que le lycée privilégiera, chaque fois que cela sera possible, le recrutement d'un enseignant titulaire d'une certification reconnue sur le territoire français.

La méthodologie du projet est ensuite décrite à l'aide du document distribué en séance.
Concernant les axes du projet, les trois directions suivantes seront explorées.

- *S'appuyer sur nos diversités pour conforter notre excellence*
- *L'élève au cœur de son parcours de formation*
- *Un établissement ouvert et connecté au monde*

La mobilisation des instances du LFM servira à la définition des objectifs opérationnels à atteindre au cœur des axes ci-dessus.
Sous réserve de recueillir les accords nécessaires, une demi-journée banalisée sera proposée à la communauté scolaire afin de définir les domaines d'actions à explorer au sein de ces objectifs opérationnels et de faire des propositions d'intitulés d'actions.
Les porteurs de projet seront ensuite mis à contribution afin de remplir en ligne des fiches actions.
Enfin, après avoir été étudié par le conseil du second degré et par le conseil des maîtres, le projet sera présenté au conseil d'école puis soumis au conseil d'établissement pour adoption.

Questions :

Mme Krgovic, représentante des personnels enseignants, demande sur quels moyens sera pris ce temps de concertation. Le Proviseur répond que pour le 1er degré, il s'agira de l'enveloppe annuelle des 108 heures de concertation.

Mme LEPRINCE-MOUCHET, représentante de parents d'élèves, fait part de la crainte des parents d'un effet ciseaux entre, d'une part de plus en plus d'élèves non-francophones et, d'autre part, le besoin de former de nouveaux enseignants qui va engendrer plus d'absences devant les élèves. Le Proviseur rappelle que, pour l'instant, l'établissement essaie, autant que faire se peut, de remplacer les collègues lors des différentes absences (formations, maladies, etc…).

M. ETLICHER, conseiller consulaire, rappelle qu'il n'y a actuellement que trois formateurs qualifiés à Moscou (2 directeurs du Primaire et l'EMCP2 d'Anglais). Comment répondre au besoin de formations à venir grandissant s'ils venaient à partir et qu'ils ne soient pas remplacer ou par des personnels qui n'ont pas la qualification de formateurs ? M. PARIS, Directeur des classes primaires, informe le Conseil d'Etablissement que parallèlement à la fermeture du poste d'EMFE à Moscou l'année dernière, un poste de conseiller pédagogique zone a été créer à Berlin et que chaque établissement de la zone peut faire appel à lui pour des besoins de formation. M. ETLICHER demande combien de fois il est venu à Moscou cette

année. M. PARIS répond que l'établissement n'a pas fait appel à lui encore cette année. Toutefois, le Proviseur rappelle qu'une formatrice de l'académie de Strasbourg est venu dispenser une formation à l'attention des enseignants du primaire au cours du premier trimestre.

Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, demande ensuite où l'on en est sur la question des visas. S'en suit une discussion pendant laquelle Monsieur le Consul Général a rappelé que ce n'est pas de sa compétence mais que, lorsqu'il l'a pu, il a œuvré auprès de ses interlocuteurs russes pour faciliter les démarches et où, Monsieur le Conseiller Culturel, a expliqué que les accords de 1994 entre la France et la Russie ne concernent pas explicitement le lycée. Le Proviseur dit qu'il va se rapprocher du Secrétaire Général de l'Ambassade pour étudier cette question.

Mr Burlotte, représentant des parents d'élèves, interroge la direction sur la nécessité, dans le cadre de la réflexion du nouveau projet d'établissement et de l'augmentation du public non francophone, d'associer les parents russes pour connaitre leurs attentes afin de pouvoir les prendre en compte pour compenser efficacement la baisse des élèves francophones et le maintien de la qualité. Le Proviseur estime que cela doit passer par une communication accrue, plus visible et en langue russe et qu'il sera procédé à une enquête en ce sens auprès du public russe potentiel à cet effet.

Vote pour la libération du temps scolaire le 03 avril 2019 après-midi :

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0

Acte : 26/2018-2019

Annexe : Enjeux stratégiques 2023 et méthodologie du projet d'établissement

5. Compte financier 2018 :

L'exécution budgétaire 2018 a été caractérisée par un cours du rouble en forte baisse sur le 2nd semestre 2018. Le budget initial 2018 avait été construit sur une parité d'un euro = 67 roubles. Il s'est avéré que son cours a été de 1 euro pour 74 roubles en moyenne pondérée. Des dépenses stables et des recettes en légères décrues ont permis un résultat plus que satisfaisant pour l'établissement cette année encore.

Les données du compte financier 2017 sont donc les suivantes :
Dépenses de fonctionnement = **7 323 101,67 €** (contre 7 372 498,85 € en 2017) ;
Recettes de fonctionnement = **8 556 557,89 €** (contre 8 668 992,30 € en 2017) ;
Soit un résultat de fonctionnement de = **+ 1 233 476,22 €** (contre + 1 296 493,45 € en 2017) ;
Variation du fonds de roulement = **+ 1 048 674,09 €** (contre + 1 041 285,71 € en 2017) ;

D'où un fonds de roulement au 31/12/2018 = **10 117 554, 75 €** (contre 9 068 880,66 € en 2017) ;

Avec un disponible sur fonds de roulement pour le projet d'extension = **+ 8 854 343,03 €** (contre +7 813 912,75 € en 2017).

Questions : néant.

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0

Acte 27/2018-2019

Annexe : Compte financier

6. Montants des droits de scolarité pour 2018-2019 (cf. tableau en pièce jointe) :

Depuis 2015, les familles qui paient en roubles leurs écolages ont subi une hausse significative de leurs frais de scolarité, du fait d'un rouble faible. Il avait donc été acté pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018 de limiter à une augmentation symbolique (+1,5 %) et (+2,5%) les frais de scolarité sur Moscou. Pour l'année scolaire 2018-2019, suite à renforcement temporaire du rouble, une hausse de 5,44 % avait été initialement prévue, il s'agissait d'indexer la hausse des écolages à la hausse consentie en janvier 2018 pour la rémunération des personnels locaux sur Moscou (+5,44%). Mais en regard de la chute brutale du rouble en avril 2018, la direction, après accord de l'AEFE, a décidé de minorer l'augmentation des écolages à 4% en moyenne pondérée. Pour l'année scolaire 2019-2020, la direction de l'établissement a proposé une augmentation de 2%, correspondant à l'augmentation de 2 points de la TVA en Russie au 1er janvier 2019 et sans tenir compte de l'inflation d'un peu moins de trois pourcents en 2018.
Monsieur Matas-Duran, représentant des personnels enseignants, tient à signaler que la charge de l'Etat va baisser (du simple fait des suppressions de postes de résidents précités) alors que celle des parents augmente.
Intervention de M. DELPAL, représentant des parents d'élèves, rappelant que les familles soutiennent les efforts de thésaurisation menés depuis de nombreuses années afin d'assurer le financement du projet immobilier du Lycée.

Décision 28/2018-2019

Annexe : tarification 2019/2020

7. Conventions et contrats :

   - Convention Paroisse Saint Louis des Français : mise à disposition de 3 salles de classe en dehors du temps scolaire en application de l'accord de 2011 entre l'Ambassade de France et le Nonce Apostolique à Moscou.

8. Projet immobilier (point d'étape) :

Le Proviseur s'appuie à nouveau sur les enjeux stratégiques à l'horizon 2023 pour dire qu'il convient d'avoir une vision globale de la politique immobilière du lycée.

Il tient en introduction à expliquer que « se recentrer sur deux sites en cas de nécessité » ne signifie aucunement qu'il est question d'abandonner l'école Ivan Bounine. Cependant, il précise que le bail de cette école expirera en juin 2022 et que, à l'heure actuelle, nous n'avons aucune visibilité pour l'année scolaire 2022/2023 et les suivantes. En la matière, la réponse apportée au lycée par son interlocuteur (la directrice russe du groupe scolaire comprenant l'école I. Bounine) est qu'il convient d'attendre l'année de la fin du bail pour engager des discussions quant à son renouvellement.

Il affirme que le lycée, appuyé par les services de l'Ambassade, mettra tout en œuvre pour ouvrir les négociations avant cette échéance. Il lui semble, en revanche, plus sage de se préparer à un scénario alternatif qui consisterait à accueillir nos élèves sur deux sites : Milioutinski et IDF.

Pour ce faire, le programme du projet immobilier sera revu afin de pouvoir, le cas échéant, accueillir douze classes de primaire sur le site de Miloutinski, bâtiment Loubianka rénové. Cette modification a un impact sur l'implantation des salles de sciences qui resteront au 5ème étage avec un projet de redistribution des espaces pour répondre aux cahiers des charges pédagogiques actuels des disciplines suivantes : technologie, SVT et sciences-physiques. Le Proviseur indique que la modification précitée du projet d'extension n'entraînera pas de délai supplémentaire pour son dépôt et le simplifiera même.

Concernant l'avancement du projet immobilier, le Proviseur informe le conseil que nous sommes dans une phase de démarches administratives. Le lycée conduit cette phase avec la collaboration de l'entreprise MK3 qui se charge, pour notre compte, de réunir les pièces administratives et les documentations techniques à présenter aux autorités compétentes pour l'obtention des diverses autorisations. Si l'objectif reste la démolition du bâtiment sur cour pendant l'été 2019, le Proviseur dit ne pas être en mesure de le confirmer avec certitude aujourd'hui, tout en rappelant que tout est fait en ce sens.

Enfin le Proviseur informe le Conseil qu'une réunion du Comité de Pilotage de l'Extension sera organisé le 14 mars prochain par l'Ambassade pour faire le point avec l'ensemble des intervenants et des représentants des parents d'élèves.

9. Questions diverses :

Considérant que les questions préalables qu'il avait déposées ont été abordées au fur et à mesure de l'ordre du jour, le Proviseur propose à Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, de passer aux questions des parents d'élèves :

a) Mise en place du tri sélectif au LFM suite à la conférence :

- Prise en charge de cette problématique par un groupe de travail constitué d'enseignants du premier degré ;
- Prise en charge de cette problématique par les élèves du CVL ;
- Réflexion sur le tri des déchets sur les plateaux au restaurant scolaire, première mise en place durant la semaine 7 sur le site EIB pour le tri des plastiques ;
- Mise en service d'un bac de recyclage du papier avec « Sphéra écologie » sur le site EIB puis sur chacun des sites ;
- Présentation de la conférence « Zéro déchet » ;
- Sensibilisation et éducation en classe : l'éducation au développement durable est transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement.

b) Merci de faire le point complet sur l'hépatite A. Une remarque à ce sujet : les parents auraient souhaité être informés avant les vacances pour faire vacciner leurs enfants :

Depuis la rentrée des vacances d'octobre, nous avons constaté des cas d'hépatite A à l'école Ivan Bounine. Au cours de ces deux mois, au total 12 élèves ont été déclarés malades ainsi qu'un membre du personnel enseignant. A ce jour, aucun cas n'est connu, ni à l'Immeuble de France, ni à Milioutinski. Les mesures mises en place par l'établissement dans cette école ont été précisées à l'ensemble de la communauté éducative.

Lien constant avec le Docteur Andreoli, Médecin Conseil auprès du Consulat et avec Madame Barro, infirmière et médecin du LFM qui a pris attache auprès des autorités russes.

Depuis le mois de novembre, les personnels et l'équipe pédagogique renforcent les mesures habituelles d'hygiène. L'infirmière scolaire a informé les élèves des procédures pour le lavage efficace des mains.

Des gourdes ont été demandées aux élèves et des verres jetables à usage unique sont à disposition ainsi que des distributeurs de gel antiseptique dans chaque classe. Les personnels d'entretien ont bénéficié d'une formation spécifique.

Des produits adaptés sont employés pour traiter les surfaces et les sanitaires, ils éliminent notamment toute trace virale. Cette procédure est renforcée par l'emploi d'un nouvel agent d'entretien qui permet la désinfection des sanitaires toutes les deux heures.

Les locaux, y compris les cuisines et la cantine, ont été désinfectés lors des vacances d'octobre afin de permettre l'accueil de nos élèves dans les meilleures conditions. Une nouvelle désinfection a été pratiquée durant les vacances de fin d'année. Ces désinfections sont réalisées par une société agréée par le Rospotrebnadzor, service fédéral de surveillance en matière de protection des droits des consommateurs. Une nouvelle désinfection est programmée durant les vacances d'hiver.

Il est recommandé aux familles de faire un dépistage, d'envisager la vaccination contre l'hépatite A, meilleur moyen de prévention contre cette maladie et de consulter rapidement le médecin traitant en cas de fièvre, de fatigue, de signes digestifs ou de jaunisse.

En cas d'hépatite avérée, l'éviction scolaire est obligatoire et le retour en classe est conditionné à la présentation d'un certificat médical de non-contagion.

Les secrétaires de séance, le 08 février 2019,

Eric BERENGER-BOYELDIEU

Olivier BURLOTTE

Visa du président du conseil

Nicolas RUELLAN, proviseur du lycée

LYCÉE FRANÇAIS ALEXANDRE DUMAS ★ MOSCOU ★
Le Proviseur
N. RUELLAN